Envoyé en préfecture le 05/02/2026
Reçu en préfecture le 05/02/2026
Publié le
ID : 022-212203269-20260128-20260128009-DE

DÉPARTEMENT
COTES D'ARMOR
ARRONDISSEMENT
SAINT – BRIEUC

COMMUNE DE SAINT – RIEUL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 janvier 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit janvier à 20h00, le Conseil Municipal de cette commune, légalement convoqué, s'est assemblé dans le lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Madame Catherine DREZET, Maire.

Présents: Catherine DREZET, Laurent JOSSET, Catherine TURBIAUX, Rémy BALLAN, Julien LONCLE, Baptiste BOCHARD, Élodie MARIE, Marie BOUVIER, Michel MARIN, Nathalie DANO, Emmanuel BEURIER, Anne-Marie MAHÉ
Absent excusé : Rodolphe LESAGE
Absents : Ludovic POILVET, Stéphane GICQUEL
Secrétaire de séance : Élodie MARIE

Objet- Rythmes scolaires du RPI Plédéliac/Saint-Rieul

Vu le décret n°2017-1108 du 27 juin 2017 permettant aux communes qui le souhaitent, de solliciter une dérogation afin d'organiser les enseignements sur 4 journées au lieu de 4 jours et demi,

Madame le Maire propose à l'assemblée de :
- renouveler la dérogation pour une organisation sur 4 jours à la rentrée scolaire 2026-2027
- de maintenir les horaires suivants :

¤ **Ecole de PLEDELIAC :**

	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
Accueil périscolaire	7h15-8h45	7h15-8h45	7h15-8h45	7h15-8h45
Enseignement matin	8h45-11h45	8h45-11h45	8h45-11h45	8h45-11h45
Pause méridienne	11h45-13h15	11h45-13h15	11h45-13h15	11h45-13h15
Enseignement après-midi	13h15-16h15	13h15-16h15	13h15-16h15	13h15-16h15
Accueil périscolaire	16h15-18h30	16h15-18h30	16h15-18h30	16h15-18h30

¤ **Ecole de SAINT-RIEUL :**

	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
Accueil périscolaire	7h15-9h00	7h15-9h00	7h15-9h00	7h15-9h00
Enseignement matin	9h00-12h15	9h00-12h15	9h00-12h15	9h00-12h15
Pause méridienne	12h15-13h45	12h15-13h45	12h15-13h45	12h15-13h45
Enseignement après-midi	13h45-16h30	13h45-16h30	13h45-16h30	13h45-16h30
Accueil périscolaire	16h30-18h30	16h30-18h30	16h30-18h30	16h30-18h30

Après délibération et vote, le conseil municipal, à l'unanimité :
- APPROUVE le maintien de la semaine de 4 jours à compter de la rentrée scolaire 2026-2027
- ACCEPTE de maintenir les horaires des écoles comme présentés ci-dessus.

A SAINT RIEUL
Le 2 février 2026
Le Maire,

Catherine DREZET

MAIRIE DE SAINT-RIEUL (COTES-D'ARMOR)

Secrétaire de séance

Elodie MARIE